



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_079
REGLEMENT D'INTERVENTION PREVENTION DECHETS DE BORDEAUX METROPOLE -
DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stéphane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurélie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Bastien RIVIERES, Adjoint au Maire Délégué à la Transition écologique, Patrimoine bâti et Alimentation durable, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac est engagée dans une démarche de réduction et de prévention de ses déchets municipaux.

Bordeaux Métropole a lancé un Règlement d'intervention pour la prévention des déchets afin de financer à hauteur de 70% les actions portées par les communes avec un plafond de 10 000€ par an par commune.

En 2023, la Ville a mené une étude sur les déchets issus des activités des services pour identifier la nature, la quantité et la gestion des déchets en interne. Début 2024, un plan d'actions a été adopté pour mettre en œuvre les leviers d'optimisation de la gestion des déchets et des actions de réduction.

Plusieurs actions de prévention des déchets sont prévues pour l'année 2026 :

- La sensibilisation au tri dans les écoles maternelles : jeux sur le tri pour sensibiliser les enfants de maternelle au nouveau geste de tri mis en place en 2025 avec l'association Zero Waste Bordeaux
- L'accompagnement des associations dans une démarche éco-responsable avec notamment la réduction des déchets à la source et le tri lors des manifestations
- La collecte de coquilles d'huîtres auprès des habitants pendant les périodes de fêtes pour réduire la part des déchets incinérés
- Deux animations sur le numérique responsable : la sensibilisation auprès des habitants de la bonne gestion de leurs équipements numériques, obsolescence programmée et l'impact environnemental des smartphones
- Les événements éco-responsables : l'achat de poubelles de tri mobiles pour les manifestations municipales ainsi que la prestation de service auprès de MAS pour respecter le tri sur les événements (rappel des consignes et information sur place, sur-tri évacuation des déchets vers les bonnes filières)
- L'achat de pinces à déchets à prêter pour les ramassages de déchets organisés par les habitants, les associations ou les entreprises
- L'achat de livres pédagogiques sur les déchets à offrir aux écoles, habitants ou tous participants aux animations sur les déchets.

Le plan de financement est détaillé ci-dessous en TTC :

Dépenses de fonctionnement TTC 2026	
Sensibilisation au tri dans les écoles maternelles	1 000,00 €
Accompagnement des associations	7 030,00 €
Collecte des coquilles d'huîtres	2 000,00 €
Numérique responsable (obsolescence programmé)	1 000,00 €
Impacts smartphone	300,00 €
Événements éco-responsables	2 600,00 €
Achat de pinces à déchets	200,00 €
Achat de livres pédagogiques sur les déchets	200,00 €
TOTAL	14 330,00 €

Recettes de fonctionnement TTC 2026	
Autofinancement	4 330,00 €
AAP Prévention déchets BM	10 000,00 €
TOTAL	14 330,00 €

Dans ce cadre, la Ville souhaite réaliser une demande de subvention auprès de Bordeaux métropole au titre du Règlement d'intervention pour la prévention des déchets d'un montant de 10 000€ pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n° 2024-324 du 5 juillet 2024 adoptant le Règlement d'intervention « Prévention des déchets » inscrit au Plan Stratégique Déchets 2026 de la Métropole,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Urbanisme et Cadre de vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre de son Règlement d'Intervention pour la Prévention des déchets d'un montant de 10 000€ pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.